

ABONNEMENT.

Saumur.	
un an	30 fr.
six mois	16
trois mois	9
Poste :	
un an	35 fr.
six mois	18
trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 5 MARS

LA RUINE DE NOS COLONIES.

On lit dans le *National*, journal républicain :

« Que se passe-t-il donc dans nos colonies ?

« A-t-on remarqué cette série de gouverneurs que paraît avoir saisi le découragement ?

« M. Allègre, gouverneur de la Martinique, demande à n'y plus retourner.

« M. Chesse, gouverneur de la Guyane, préfère demander sa retraite.

« M. Ferrier, commandant à Mayotte, va rentrer dans le commissariat de la marine.

« Les motifs donnés au public sont, pour M. Chesse, une impossibilité de vivre avec son conseil général; pour M. Ferrier, une impossibilité de s'entendre avec la population.

« Il y a là des coïncidences qui font réfléchir, un symptôme qui inquiète.

« De deux choses l'une: ou les gouverneurs sont victimes d'une organisation mal conçue, ou ils sont mal choisis.

« Il se peut qu'on leur ait fait une situation trop difficile, et qu'à force de vouloir réformer civilement le régime colonial, on ait outre mesure affaibli leur autorité; il se peut que, pour être si loin, ils ne soient pas assez les maîtres; qu'en les rendant trop dépendants de coteries locales, d'oppositions personnelles, on ait imprudemment semé les conflits sous leurs pas; il se peut, en outre, qu'ils soient mal soutenus par le ministère; qu'en un mot, leur sort étant peu enviable, leur résidence intenable, leur esprit abreuvé de dégoûts, la véritable cause de leur changement soit plus qu'une lassitude: une impossibilité de gouverner.

« Mais nous ne savons pas non plus s'il est possible, quand il les envoie dans telle ou telle colonie, les choisit toujours avec le

discernement voulu, suivant leurs aptitudes et suivant les convenances. Nous avons trop souvent vu avec quelle capricieuse bizarrerie ou quel favoritisme sont désignés, en France même, fonctionnaires et magistrats. On a trop souvent signalé le peu de bon sens qui préside à la désignation de nos consuls, passant d'un pays qu'ils ont expérimenté en un pays tout nouveau pour eux, dont ils ne savent ni la langue, ni le caractère, ni les mœurs. Quand on a eu sous les yeux de tels exemples, on peut bien craindre aussi que les changements trop répétés de gouverneurs n'accusent un peu de cette irréflexion ou de cette fantaisie dans les choix ministériels. Il faudrait pourtant se prémunir avec plus de prévoyance contre cette perpétuelle mobilisation de lanterne magique, qui empêche toute suite l'œuvre coloniale et dont certainement nos intérêts ne peuvent que souffrir.

« Quelle que soit celle des deux explications qu'il faut donner à cette instabilité et à cette répugnance de gouverneurs peu désireux de retourner à leur poste, elle doit attirer l'attention. Que ce soit leur faute personnelle ou la faute du régime civil, mal vu par la marine, mal pratiqué par les habitants, il n'en est pas moins certain que le premier soin du gouvernement doit être d'éviter des conflits fâcheux et des successions aussi fréquentes. Ce n'est pas ainsi qu'on fonde quelque chose de solide, et avec de telles mésintelligences, un tel décousu, nous retomberions vite dans les fautes qui déjà, aux siècles précédents, nous ont fait perdre Madagascar, l'Inde et tant d'autres colonies. »

Oui, riposte avec raison le *Pays*, c'est avec ces fautes inhérentes au régime républicain, inhérentes à la représentation nationale de pays qui ne sont pas dans les conditions de la métropole, que nous perdrons les dernières colonies qui nous restent.

Du moment où on a introduit la politique dans ces pays lointains où, pour faire triompher et maintenir leur candidature, nos députés coloniaux sont obligés de surexciter les passions d'une population moitié sau-

vage, affranchie d'hier, on doit s'attendre à tout. Vivre aux dépens de l'agitation perpétuelle d'un pays, c'est le conduire sûrement à sa ruine, car rien ne résiste à des éléments aussi dissolvants.

Et ce sont les hommes qui recueillent de si tristes fruits de leur administration d'outre-mer qui sont pris aujourd'hui de la toquade vertigineuse de coloniser, de faire de nouvelles conquêtes coloniales !

Qu'ils commencent donc par conserver les colonies qu'ils ont trouvées florissantes et qui agonisent aujourd'hui dans leurs mains !

Chronique générale.

PALAIS-BOURBON.

La commission du budget s'est réunie hier à deux heures sous la présidence de M. Sarrien pour examiner les modifications apportées par le Sénat au budget de 1885.

On sait que le Sénat a rétabli un certain nombre de crédits supprimés par la Chambre et qui s'élèvent au chiffre de 3,926,492 francs.

La commission repoussera très-probablement la plus grande partie de ces crédits.

Le groupe de l'union démocratique s'est réuni pour continuer l'examen de la question des crédits rétablis par le Sénat au budget de 1885.

Plusieurs membres expriment l'opinion que la Chambre doit maintenir son droit au sujet de certains crédits supprimés par elle, notamment au budget des cultes.

Il résulte des discours prononcés dans cette réunion que le Sénat a outrepassé ses droits en inscrivant un crédit de 750,000 francs pour venir en aide aux victimes du phylloxéra.

Plusieurs membres du groupe pensent que le Sénat ne peut avoir l'initiative d'aucun crédit.

Néanmoins, tout en maintenant les droits de la Chambre, l'union démocratique fera

tout son possible pour éviter un conflit avec la Chambre haute.

A côté de la campagne gouvernementale, dirigée par les meneurs de l'opportunisme, en vue des prochaines élections générales, qu'on cherche à enlever par un coup de surprise, se poursuit non moins activement une campagne radicale. Les opportunistes la qualifient de « campagne de désorganisation du parti républicain ». Si les conservateurs savent mettre à profit les éléments dont ils peuvent disposer dans les circonstances actuelles, ils auront beau jeu avec les divisions républicaines.

Les crédits pour Madagascar sont une fois encore épuisés, sans que l'expédition ait fait un pas en avant. Mais les millions se gaspillent sans solution de continuité. La majorité sera donc invitée prochainement à délier les cordons de la bourse des contribuables pour subvenir à l'entretien du corps expéditionnaire. La Chambre votera les crédits avec sa docilité accoutumée et M. Tirard remaniera une fois de plus son projet budgétaire que les impôts nouveaux seuls pourront équilibrer !

On assure qu'un arrêté du préfet de police qui sera contresigné par le ministre de l'intérieur interdisant sous les peines portées par la loi l'exhibition du drapeau rouge sur la voie publique ainsi que d'autres insignes de la Commune va être affiché dans tout le département de la Seine.

M. Lewal a remplacé le trop célèbre Comagny-Thibaudin au comité d'infanterie, ce dont les radicaux le félicitent vivement; mais il a éliminé M. Farre en supprimant l'emploi à la commission platonique de la défense des côtes dont celui-ci était pourvu, ce dont les mêmes radicaux font un crime à M. Lewal.

85 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

Deuxième partie. — La Lutte.

CHAPITRE XI

LA TRAHISON (suite).

Le brigadier, surpris de ne pas voir arriver l'escorte à l'heure dite, était parti à sa rencontre à franc étrier. Parvenu au sommet de la côte qui faisait face, il avait entendu les coups désespérés de Faucheur dans la voiture, et prévoyant quelque malheur, s'était élancé sur la route.

Son intervention inattendue changea les choses de face.

En entendant le coup de pistolet, le Potard s'élança sur la route, tandis que Faucheur, faisant un dernier effort, saisissait Rouget par les épaules, et l'arrachait violemment de la cellule.

— Sauvons-nous maintenant, cria-t-il.

Et le vaillant charpentier, profitant de la méprise du vieux Michel, se précipita au dehors, précédé d'Eugène, et suivi du père Carrou.

Mais la brigadier avait promptement reconnu

son erreur, en apercevant les cheveux blancs et bouclés du doyen des braconniers, et lançant un juron, il avait aussitôt tourné bride et était revenu sur la grande route.

Au même instant, les trois braconniers disparaissaient derrière la haie, mais Rouget, appesanti par le long séjour qu'il avait fait dans sa cellule, et gêné par ses menottes, restait en arrière.

Le brigadier piqua des deux, le rejoignit et saisissant son prisonnier par le collet, l'enleva de terre et le jeta sur sa selle.

L'émotion et la rage décuplaient ses forces.

Rouget poussa un cri de désespoir et essaya de briser de ses deux poings fermés la tête du brigadier.

En même temps, les braconniers furieux, revenaient à la charge.

Le vieux Michel, aussi prudent qu'il était brave, ne les attendit pas. Il lâcha les rênes, saisit les bras de Rouget et, enfonçant les éperons dans le ventre de son cheval, disparut dans le brouillard.

— Feu ! feu ! hurla le Potard.

Mais les trois braconniers qui devaient délivrer Rouget avaient caché leurs fusils au fond du fossé. Avant qu'ils eussent pu les reprendre et les armer, le brigadier était hors de portée.

A tout hasard, cependant, ne sachant d'ailleurs plus ce qu'il faisait, Eugène lâcha la détente, Faucheur l'imita.

On entendit un ricanement lointain.

C'était le vieux Michel qui emportait sa proie.

— Perdu ! C'est fini ! dit le Potard en laissant retomber son arme.

— Adieu, Rouget ! cria Faucheur d'une voix formidable, qui retentit au loin.

— Adieu ! adieu ! répéta Eugène dont les sanglots étouffèrent la voix.

Mais le père Carrou ne perdait pas la tête : il entendait des voix d'hommes et des pas de chevaux qui se rapprochaient.

— Voici les gendarmes ! cria-t-il, sauvons-nous.

Tous ces événements, en effet, s'étaient passés beaucoup plus vite que nous n'avons pu les raconter, et les gendarmes partis tout d'abord à la poursuite des trois premiers braconniers étaient revenus en toute hâte lorsqu'ils avaient entendu les appels du vieux Michel.

Au moment où celui-ci disparaissait dans le brouillard, le brigadier Jagot lançait son cheval au travers de la haie qui bordait la route, et, suivi de ses hommes, se dirigeait au galop vers la voiture.

En arrivant auprès de la porte brisée et des trois hommes étendus à terre, Jagot lança un juron formidable et s'arracha la barbe de fureur :

— Nous sommes joués, s'écria-t-il. Rouget est parti.

— Parti ! dit Sureau stupéfait.

— Oui, parti, enlevé par ces maudits braconniers.

— Sur qui donc a-t-on tiré tout à l'heure ? demanda Sureau.

— Je n'en sais rien : peu importe. Ce qui est certain, c'est que le prisonnier n'est plus là !

— Les voyez-vous ? s'écria le gendarme, qui avait des yeux perçants, les voyez-vous qui se sauvent à travers champs ?

— Au galop ! hurla le brigadier.

Sureau avait aperçu les deux Carrou et le Potard, qui s'enfuyaient désespérés.

Mais, au même instant, on entendit le galop précipité d'un cheval, puis un cri triomphant, et le vieux Michel apparut tenant Rouget à pleines mains.

— Halte ! s'écria le brigadier de Durtal. Laissez fuir ces trois braconniers. Nous les retrouverons plus tard. Faites rentrer le prisonnier dans une cellule, et occupons-nous de ces trois hommes qui sont blessés, mortellement peut-être.

Le brigadier Jagot et ses gendarmes s'arrêtèrent net et comme confondus, en apercevant le vieux Michel et Rouget. Mais sans demander aucune explication, et comprenant la faute qu'ils avaient commise en laissant les braconniers maîtres du terrain pendant qu'ils couraient inutilement après les hommes masqués, ils s'empressèrent de délier le gendarme qui se releva brusquement, seif et sauf,

son conseil et ses administrés, il prétendit le rendre obligatoire pour toutes les sépultures.

Cependant, au premier décès qui eut lieu, la famille osa recourir au brancard libre. A cette nouvelle, le maire vint à la maison du délinquant et menaça d'une poursuite devant les tribunaux. Dans une circonstance moins triste, M. Charpentier eût été reçu par un franc éclat de rire; il fut accueilli par un haussement d'épaules et un sourire de pitié. Aussi, quelques semaines après, le brancard libre était-il encore demandé pour une seconde sépulture.

Cette fois, M. le maire conçut le projet de prendre le délinquant en flagrant délit. Il alla se blottir... dans le cimetière et attendit à l'affût l'arrivée du convoi funèbre.

Bientôt les chants religieux arrivent aux oreilles de notre homme et les échos logubres s'approchant de plus en plus, M. Charpentier prépare son élan. Au moment où M. le curé, en tête, va franchir le seuil de la porte, le maire bondit de sa cachette sur l'honorable ecclésiastique et lui crie: « Au nom de la loi, je vous arrête! Votre nom? »

Il y eut un instant d'épouvante dans l'assistance. Plusieurs crurent de prime abord à l'apparition d'un revenant et se disposaient à fuir lorsqu'ils reconnurent M. Charpentier.

— Monsieur le maire, vous savez bien mon nom, répondit M. le curé, et je m'étonne que vous veniez m'arrêter dans l'exercice de mes fonctions et à propos de l'exercice de mes fonctions.

Surpris de cette réponse calme et digne comme de l'attitude de l'assistance, le revenant disparut pénétré et confus et la cérémonie funèbre ne fut pas troublée davantage.

Quoi qu'il en soit, M. le maire peut s'estimer heureux d'avoir affaire à un curé d'aussi bonne composition; car cet acte imbecile commis en pareille circonstance mériterait bien d'être dénoncé aux tribunaux.

Mais les habitants de Soulanges veulent laisser leur maire jouer de son reste et achever d'inspirer le dégoût de la République dans la commune.

Soulement, depuis l'aventure du cimetière, ils ne l'appellent plus que le revenant.

Le crime de Charrais.

TENTATIVE DE SUICIDE DU SECOND GENDRE DE LA VICTIME.

Voici les détails publiés par le *Journal de la Vienne*:

Un nouveau drame, qui a eu lieu mardi dans le canton de Neuville, va peut-être faire la lumière sur le crime de Charrais.

Mardi matin, le mécanicien du train qui part de Poitiers à 5 h. 50 pour Saumur, aperçut, entre les stations de la Villemalnommée et de Noiron, au passage à niveau n° 89, et à environ 500 mètres de cette première station, un homme qui paraissait

attendre, sur la voie, que le train le tamponnât.

Il siffla aussitôt aux freins et renversa la vapeur, mais il ne put arrêter le train, qui renversa l'individu. Cent mètres plus loin le train fut arrêté et les agents de la compagnie étant retournés à l'endroit où l'accident s'était produit, trouvèrent, étendu sur la voie, le nommé Pichard, âgé d'une quarantaine d'années, habitant Etables, commune de Charrais, et gendre de la veuve Pineau, assassinée dans la nuit du 22 au 23 février.

Par un hasard vraiment miraculeux, cet homme n'était pas mort. Dix mètres environ avant que le train arrivât sur lui, Pichard s'était laissé tomber la face contre terre en tournant le dos au train, et le conducteur l'avait atteint à la tête, lui enlevant tout le cuir chevelu, sans cependant fracturer le crâne. Il avait de plus une assez forte écorchure au mollet, mais aucun membre cassé.

Le chef de train a fait mettre Pichard dans un compartiment et l'a conduit à la gare de Mirebeau, où un médecin, aussitôt appelé, lui a donné les premiers soins. S'il n'a pas de lésions internes, il sera vite remis.

A l'endroit où Pichard s'est jeté sous le train, il y a du sang sur la voie et on a retrouvé les sabots en bois, qu'il portait, complètement brisés.

Dans son premier interrogatoire, il a déclaré qu'il avait voulu se tuer pour échapper aux tourments que lui causait l'assassinat de sa belle-mère. A chaque instant les gendarmes venaient chez lui prendre des renseignements, et, dimanche dernier, il avait été interrogé par le parquet.

Quant à la fille de la veuve Pineau, femme de Pichard, elle n'ignorait sans doute pas la résolution qu'avait son mari de se donner la mort, car elle était à sa recherche depuis le matin à cinq heures.

Marit est toujours au secret et on assure que l'instruction aurait relevé contre lui des charges accablantes.

La gendarmerie continue son enquête dans toutes les communes du canton de Neuville.

La justice s'est transportée mardi à Mirebeau, et à la suite de l'interrogatoire qu'il a subi, Pichard a été ramené à Poitiers en voiture et écroué à la prison.

On dit qu'à la suite de tous ces événements, la femme Pichard est devenue subitement folle.

LE CRIME DE BOULAY

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* d'hier:

« Nous avons appris ce matin qu'un crime venait d'être commis au Boulay, commune située près de Châteaurenault.

Renseignements pris, il s'agit d'une tentative d'assassinat exercée par un meurtrier qui s'est servi d'un revolver à six coups.

On nous dit que la victime qui a été de suite transportée à l'hôpital a reçu dans la gorge et le visage quatre balles calibre 7.

MM. Bartonne et de Marson traversèrent ainsi tout le bourg.

Ils allaient déboucher dans la campagne, lorsqu'un jeune forgeron vint se placer devant M. Bartonne qui, tout essouffé, semblait ne pouvoir aller plus loin.

— Arrêtez M. de Marson, dit-il au jeune homme, d'une voix étranglée par la peur et à peine intelligible; il est fou!... il veut me tuer!...

En prononçant ces mots, il tomba la face contre terre.

Ah! je te tiens, Bartonne! dit M. de Marson qui arrivait au même instant; bon gré mal gré tu visiteras mon musée! J'ai surtout un pot romain que je veux te montrer et sur lequel je voudrais avoir ton avis.

Et il riait d'un rire convulsif.

Cependant M. Bartonne restait immobile. Lorsqu'on voulut le relever, on reconnut qu'il était mort. Il avait succombé par suite de la rupture d'un anévrisme.

Au milieu du tumulte causé par cet événement, M. de Marson, incapable de comprendre ce qui venait de se passer, continuait de rire et persistait à vouloir entraîner le malheureux Bartonne. Deux hommes le prirent par le bras et l'emmènèrent chez lui. Il ne fit aucune résistance.

Nous renonçons à peindre la douleur de M. de Marson lorsqu'elle se trouva en présence de son

Malgré ses affreuses blessures, les médecins espèrent encore le sauver.

Hier, M. Maurice, procureur de la République, jusqu'à nouvel ordre, prévenu par dépêche, s'est rendu sur les lieux du crime.

Une enquête est ouverte.

RENSEIGNEMENTS UTILES.

Un de nos abonnés nous prie de lui fournir les renseignements suivants:

1° Un facteur rural a-t-il le droit de dire au destinataire d'une lettre non affranchie: veuillez mentionner votre refus au verso de la lettre et y apposer votre signature?

Réponse. — Oui, l'administration; dans l'intérêt même des particuliers, recommander aux facteurs de demander que le destinataire mentionne son refus. Maintenant, libre à ce dernier de se refuser à remplir cette formalité, et, dans ce cas, la mention est inscrite par le facteur.

2° Un facteur est-il obligé de porter un journal au domicile de l'abonné?

Réponse. — Oui, tout objet de correspondance, quel qu'il soit, doit être déposé par le facteur même au domicile des destinataires.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean. — Conserves alimentaires: Petits Pois, la boîte de 4 litre, 95 c.; 1/2 litre, 60 c.; — Petits Pois très-fins, 4 fr. 65 et 90 c.; — Haricots verts, 95 c. et 60 c.; — Haricots verts très-fins, 4 fr. 50 et 80 c.; — Haricots flageolets extra-fins, 4 fr. 80 et 95 c. la boîte pour 6 et 3 personnes.

Faits divers.

CONSEQUENCES DE LA DÉBAUCHE.

Deux jeunes gens de Vence (Alpes-Maritimes), les nommés Michel et Lantery, âgés de quinze à dix-huit ans, jouaient aux cartes en faisant de nombreuses libations. Tout-à-coup, Lantery dit à son camarade:

— Je voudrais bien quitter la vie. Tue moi. Je vais écrire que c'est moi qui t'ai commandé de me donner la mort.

Cela dit, il griffonna sur un morceau de papier sa volonté d'être tué par Michel; ce dernier, aussi ivre sans doute que son ami, s'empara d'un fusil chargé à plomb et fit feu, à quatre mètres de distance, sur Lantery, au signal donné par celui-ci.

Au bruit de la détonation, on accourut et l'on releva Lantery la tête ensanglantée: le malheureux avait reçu la charge dans le front et les yeux.

Un médecin, appelé en toute hâte, constata que les blessures n'étaient pas mortelles; la vue de Lantery est seule compromise, perdue même à jamais.

Un émile de Gargantua, à Paris:

Un ouvrier, le nommé Carré, connu par ses camarades pour posséder un appétit

plus que féroce, a été convié l'autre soir à manger tout ce qu'il voudrait.

Cet homme a absorbé le contenu d'une soupière, une pièce de bœuf de six livres, quinze boudins, vingt saucisses, un plat de lentilles, un de pois cassés, une livre de fromage et huit livres de pain. Il a arrosé le tout de douze litres de vin!!!

Les pâles couleurs, affection si répandue chez les jeunes filles au moment de leur formation, sont combattues efficacement par l'emploi régulier du FER BRAVAIS. Pour être certain que le FER BRAVAIS sort bien du laboratoire de l'inventeur et éviter toute substitution de produit similaire, nous recommandons d'exiger sur l'étiquette de chaque flacon la signature R. BRAVAIS, imprimée en rouge.

L'ALMANACH-JOURNAL

PARAISANT TOUS LES MOIS

Abonnements: FRANCE. . . Un an, 2 fr.
Un numéro: 10 cent.

SOMMAIRE DU N° DE MARS. — Dictées populaires. Calendrier. Pronostics du temps pour le mois de mars. Les travaux à faire en mars. Les privilèges du mois de mars. Les merles de Nicolle. Le malheur apprend à connaître ses vrais amis. Le grand prédicateur de Paris: le P. Monsabré. Le meilleur des passe-partout. A quoi tient la bonne humeur? On dit. Le petit Médor. Deux quéteurs. Le rocher et le petit caillou. Le patron du travail. Tempérance et Carême. Duel à la réclame. Vitesse d'un pigeon voyageur. Cent ans soldat. Le médecin de la famille (deux articles). Recettes pour tous.

ILLUSTRATION. — Un portrait: Le P. Monsabré. Huit gravures diverses.

PROPAGANDE

Toute personne qui prend cinq abonnements en son propre nom ou à diverses adresses, en reçoit un sixième GRATUITEMENT à titre de reconnaissance de la part de la Direction et comme indemnité de propagande.

Ecrire au Rédacteur en chef, M. Gabriel ALCYONI, 7, rue du Cherche-Midi, Paris.

LETRE TOPIQUE D'UN PHARMACIEN. — Monsieur Fanyau. Vous pouvez être persuadé que je recommanderai vos spécialités de tout mon pouvoir. J'ai pris deux bouteilles de votre Tisane Américaine des Shakers, et me suis complètement guéri d'une obstruction bilieuse dont j'avais grandement souffert pendant des mois entiers. De plus, je connais plusieurs personnes d'ici, d'honorabilité indiscutable, que je puis vous citer, si vous le désirez, et qui m'ont parlé très-avantageusement de la Tisane. Vous pouvez user, comme il vous plaira, de ce témoignage donné en toute sincérité. Recevez, etc. Alphonse Beguy, pharmacien à Saint-Georges d'Espérance (Isère), 23 mars 1884. Prix: 4 fr. 50 la bouteille. La brochure explicative se distribue gratis dans toutes les bonnes pharmacies, ou au dépôt, pharmacie Ernoul, à Saumur. Dépôt principal, Fanyau, pharmacien, Lille.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

40 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

L'ANTIQUAIRE DE FONTEVRAULT

Par J. DE CHATEAU-CHALONS.

V.

LES DEUX ARCHÉOLOGUES.

(Suite et fin.)

M. Bartonne se débattit vivement. Mais il avait affaire à un homme plus vigoureux que lui. Il ne parvint à lui échapper que grâce à l'état de vétusté de son vêtement, dont le collet, en se déchirant, resta aux mains de son adversaire.

Ne pouvant rentrer chez lui parce que M. de Marson lui barrait le passage, il se mit à fuir à toutes jambes dans la rue, en criant: « A l'assassin! »

M. de Marson courut aussitôt après lui, en poussant les cris: « Arrêtez Bartonne! Arrêtez Bartonne! »

En un clin d'œil tous les habitants sortirent de leurs maisons, étonnés de l'étrange spectacle donné par des hommes tous deux connus dans la commune pour des gens honorables et paisibles. Ils ne savaient s'ils devaient intervenir.

mari, dont l'état mental était tellement bouleversé qu'il ne le reconnut pas.

Elle le plaça dans une maison de santé, à Saumur, et resta près de lui.

Peu à peu les soins d'un célèbre médecin de cette ville améliorèrent la situation de M. de Marson, si bien qu'au bout de six mois, le docteur put faire espérer que la raison reviendrait complètement.

Ce résultat fut en effet atteint. Le traitement dura plus de trois années, après lesquelles les deux époux quittèrent Saumur. Suivant les conseils du médecin, ils ne retournèrent pas à Fontevault. Ils vendirent leur propriété et allèrent s'établir à la Rocheposay, charmante petite ville du département de la Vienne, située sur les bords pittoresques de la Creuse, bien connue de tous les voyageurs qui aiment les beaux et frais paysages.

Chose étrange et qui montre jusqu'où peuvent aller les bizarreries de l'organisation du cerveau humain, M. de Marson, alors qu'il était cependant entièrement rétabli, n'avait gardé aucun souvenir de son séjour à Fontevault, de ses études d'antiquaire et de la mystification qui avait déterminé sa folie. Le nom même de Bartonne s'était effacé de sa mémoire.

Un jour, pendant un voyage qu'il avait fait à Poitiers, avec sa femme, il visitait le musée de cette ville, qui passe pour être un des plus beaux de la province.

— Quelle jolie collection! dit-il à M. de Marson, en s'arrêtant devant les poteries anciennes. Regarde donc, Elise, n'est-ce pas magnifique! Si j'avais été suffisamment riche, mon plus grand bonheur eût été de former un petit musée. L'étude des antiquités m'intéresserait très-vivement.

M. de Marson frémit. Un cruel souvenir et une appréhension douloureuse lui déchirèrent le cœur. Elle entraîna rapidement son mari hors du musée, en se reprochant d'avoir consenti à le laisser entrer dans cet établissement.

Mais sa crainte de voir un retour de l'aliénation mentale se dissipa bientôt. M. de Marson ne parla plus d'antiquités.

Son esprit ayant besoin d'activité et de distraction, il s'occupa de littérature, et, vers 1841, il publia, sous le pseudonyme de Jean d'Erolles, un roman intitulé *la Sorcière d'Yzeures*, et qui eut beaucoup de succès.

FIN.

Grand Théâtre d'Angers.

Jeudi 5 mars.

MANON, opéra-comique en 5 actes et 6 tableaux, musique de Jules Massenet.

M. Jules MASSENET dirigera l'exécution de son œuvre.

Trois décors nouveaux, peints par M. Allain.

